

Le cumul de plusieurs retraites

Puis-je cumuler plusieurs retraites ?

Oui, il est possible de cumuler votre pension de l'État – pension civile ou militaire de retraite ou d'invalidité – avec d'autres pensions rémunérant vos activités accomplies avant ou après votre carrière à l'État, ou durant les mêmes périodes, sauf dans le cas de services effectués en position de détachement.

Vous pouvez également cumuler votre retraite personnelle de l'Etat avec une pension de réversion.

Pour faire votre demande de départ à la retraite auprès de l'ensemble des régimes auxquels vous avez cotisé, connectez-vous à votre compte retraite sur info-retraite.fr

Pour plus d'informations

- [Le cumul emploi-retraite](#)